

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 25 mars 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 12 mars.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents :**

Du point n°1 au point n°5 : 32

Du point n°6 au point n°7 : 33

A partir du point n°8 : 35

**Nombre de pouvoirs : 6**

**Nombre de votants :**

Du point n°1 au point n°5 : 38

Du point n°6 au point n°7 : 39

A partir du point n°8 : 41

Etant précisé que du point n°29 à n°41 : 40 (le Président ne prenant pas part au vote des comptes financiers uniques)

***Etaient présent(e)s :***

Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°8), Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M.BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°6), Mme DEBAISIEUX Nathalie (à partir du point n°8), M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

Mme BERTRAND Dorothee, pouvoir donné à M.DEHAENE Michel  
M.BLERVAQUE Philippe, pouvoir donné à Mme DURUT Jocelyne  
M.BODART Michel, pouvoir donné à M.MAHIEU Philippe  
Mme DERONNE Véronique, pouvoir donné à M.BROUTEELE Philippe  
M.HENNEON François-Xavier, pouvoir donné à Mme VILLE Augustine  
M.SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à M.LAPIERRE Julien

***Absents :***

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n° 7 inclus)  
Mme DE SWARTE Marie-Dominique (jusqu'au point n° 5 inclus)  
Mme DEBAISIEUX Nathalie (jusqu'au point n° 7 inclus)  
M.FICHEUX Bruno

***Secrétaire de séance :*** Mme BROUARD Bénédicte

## Délibération n°2025D052 - Finances, Mutualisation, Transferts de Charges - Attributions de compensation.

Vu le Code général des impôts, notamment le 1° du V de l'article 1609 nonies C,  
 Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,  
 Vu la délibération n°2020D042 du conseil communautaire du 03 septembre 2020 instaurant la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT),  
 Vu la délibération n°2024D120 du conseil communautaire du 02 juillet 2024 relative à la modification des statuts de la CCFL et à la redéfinition de l'intérêt communautaire,  
 Vu l'arrêté interpréfectoral du 08 janvier 2025 portant modification des statuts de la CCFL,  
 Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté au conseil communautaire le 11 février 2025,

Considérant que selon l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une commission chargée d'évaluer les transferts de charges est créée entre l'EPCI et ses communes membres pour quantifier les transferts de charges afin de calculer au plus juste le montant de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes.

Considérant que l'attribution de compensation constitue un reversement destiné à garantir la neutralité financière des transferts de charges entre l'EPCI et ses communes membres,

Après avis favorables de la commission et du bureau, il est proposé au conseil communautaire :

- De fixer les montants des attributions de compensation pour 2025 comme suit :

Commune	Attribution de compensation Montant annuel en €	Attribution de compensation Montant mensuel de janvier à novembre	Attribution de compensation Montant du mois de décembre
Estaires	843 510.32	70 292.53	70 292.49
Fleurbaix	278 119.00	23 176.58	23 176.62
Haverskerque	33 578.02	2 798.17	2 798.15
La Gorgue	3 502 365.45	291 863.79	291 863.76
Laventie	278 932.17	23 244.35	23 244.32
Lestrem	1 663 491.69	138 624.31	138 624.28
Merville	4 830 799.50	402 566.63	402 566.57
Sailly-sur-la-Lys	871 919.39	72 659.95	72 659.94
<b>Total</b>	<b>12 302 715.54</b>	<b>1 025 226.31</b>	<b>1 025 226.13</b>

- de notifier la présente délibération aux communes membres,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 059-245900758-20250325-2025D052-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 25 mars 2025,  
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Bénédicte BROUARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brouard', written over a horizontal line.

Jacques HURLUS

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 03/04/2025 

ID : 059-245900758-20250325-2025D052-DE